

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 6 février 2017 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Michel Verreault	Denise P. Bergeron
Jean-François Delisle	Hélène Martin
Marco Tanguay	Yves Bergeron
François Madore	Daniel Poudrier

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

Sont absents :

La conseillère Josée Perreault Le conseiller Jean-François Morissette

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour
2017-26TM

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR	le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

- 11.2 Appui à une demande - Fonds de développement des territoires - Panneaux d'entrée de Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES

3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2017
2017-27TM

ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2017 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1- Adoption du procès-verbal du 23 janvier 2017 de la Commission permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la Commission permanente du 23 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

2017-28TM

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 23 janvier 2017 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soit adopté et dans lequel les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - CONSEIL MUNICIPAL

6 - RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1- Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires

La greffière fait rapport qu'elle a reçu une mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un des membres du Conseil, comme prévu par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6.2- Rapport de la greffière sur la période d'enregistrement des règlements n° 603-604-605-606-607-608-609

La greffière dépose ses certificats en regard de la période d'enregistrement tenue pour les règlements n° 603, 604, 605, 606, 607, 608 et 609, lesquels ont reçu l'approbation des personnes habiles à voter.

7 -

GESTION DU TERRITOIRE

7.1-
Approbation des
plans
d'implantation et
d'intégration
architecturale

2017-29TM

ATTENDU QUE le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme a été déposé et que les plans d'implantation et d'intégration architecturale ont obtenu une recommandation favorable de ce comité:

- **Installation d'une enseigne au 81, rue Notre-Dame Ouest** (Recommandation n° 2016-148);
- **Rénovation au 4015, boulevard Frontenac Ouest** (Recommandation n° 2016-150);

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 23 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soient acceptés conformément aux recommandations présentées dans le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme et de développement du territoire daté du 17 janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 -

SOUSSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Renouvellement
- Police
d'assurances pour
les immeubles
industriels (Ville
et CIDET)

2017-30TM

ATTENDU la proposition de renouvellement de la protection d'assurance des biens et bris de machines pour la Ville et la CIDET en regard des immeubles industriels;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 6 février 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines procède au renouvellement de la police d'assurance des biens et bris de machines pour la Ville et la CIDET avec le courtier BFL Canada, risques et assurances inc. (assureur AIG du Canada), pour une prime de 32 209 \$, taxes en sus, payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 -

SOUTIEN AUX ORGANISMES

10 - COUR MUNICIPALE

11 - DIRECTION GÉNÉRALE

11.1-
Vente à
Profectus -
terrain
commercial (lot
n° 6 033 216
C.Q.)

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines est propriétaire du lot n° 6 033 216 du cadastre du Québec, connu comme étant une partie du terrain sis au 2000, chemin des Bois-Francis Est;

ATTENDU QUE la société Groupe Profectus inc. a formulé une offre d'achat pour cet immeuble en date du 16 septembre 2016;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 26 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines vende à Groupe Profectus inc. le lot n° 6 033 216 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3,69 hectares au prix de 14 296,80 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux termes du projet de contrat préparé par M^c Marie-Klaude Paquet, notaire et transmis en date du 19 janvier 2017;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes;

QUE les honoraires, les frais de publication et le coût des copies reliés à la transaction soient assumés par l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2-
Demande de
subvention au
Fonds de
développement
des territoires -
Panneaux
d'entrée de Ville

ATTENDU la volonté de la Ville de Thetford Mines de rendre les entrées de ville plus attrayantes;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 6 février 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville dépose une demande d'aide financière de 7 500 \$ dans le cadre du Volet soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie du Fonds de

2017-32TM

développement des territoires 2016-2017 de la MRC des Appalaches pour le projet de réfection des entrées de ville.

QUE le directeur général soit autorisé à déposer et à signer la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.1-
Embauche au
poste d'opérateur
de machinerie
d'excavation (1er
poste)

2017-33TM

ATTENDU l'affichage interne, du 2 au 15 décembre 2016, du poste d'opérateur de machinerie d'excavation à la Division Voirie et aqueduc du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU les dispositions de la convention collective et les candidatures déposées;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 23 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Luc Duguay soit embauché à titre d'opérateur de machinerie d'excavation (classe 9) au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 26 janvier 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Duguay soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2-
Embauche au
poste d'opérateur
de machinerie
d'excavation (2e
poste)

2017-34TM

ATTENDU l'affichage interne, du 2 au 15 décembre 2016, du poste d'opérateur de machinerie d'excavation à la Division Voirie et aqueduc du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU les dispositions de la convention collective et les candidatures déposées;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 23 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville embauche monsieur Louis Blais à titre d'opérateur de machinerie d'excavation (classe 9) au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 26 janvier 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Blais soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3-
Embauche au
poste d'opérateur
de machinerie
lourde (1er
poste)

ATTENDU l'affichage interne, du 2 au 15 décembre 2016, du poste d'opérateur de machinerie lourde à la Division Voirie et aqueduc du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU les dispositions de la convention collective et les candidatures déposées;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 23 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE la Ville embauche monsieur Jean-François Bolduc à titre d'opérateur de machinerie lourde (classe 8) au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 26 janvier 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Bolduc soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4-
Embauche au
poste d'opérateur
de machinerie
lourde (2e poste)

ATTENDU l'affichage interne, du 2 au 15 décembre 2016, du poste d'opérateur de machinerie lourde à la Division voirie et aqueduc du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU les dispositions de la convention collective et les candidatures déposées;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 23 janvier 2017;

2017-35TM

2017-36TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la Ville embauche monsieur Eric Bouffard à titre d'opérateur de machinerie lourde (classe 8) au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 26 janvier 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Bouffard soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5-
Embauche au
poste de
chauffeur B

2017-37TM

ATTENDU l'affichage interne, du 2 au 15 décembre 2016, du poste de chauffeur B à la Division Voirie et aqueduc du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU les dispositions de la convention collective et les candidatures déposées;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 23 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville désigne à titre de chauffeur B (classe 4) au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, monsieur Denis Jacques, et ce, à compter du 26 janvier 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Jacques soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.6-
Embauche au
poste de préposé
à l'aréna (1er
poste)

2017-38TM

ATTENDU l'affichage interne, du 2 au 15 décembre 2016, du poste de préposé à l'aréna, à la Division immeubles et parcs du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU les dispositions de la convention collective et les candidatures déposées;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 23 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la Ville embauche monsieur Réginald Simoneau à titre de préposé à l'aréna (classe 7) au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 26 janvier 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Simoneau soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.7-
Embauche au
poste de préposé
à l'aréna (2e
poste)

ATTENDU l'affichage du poste interne, du 2 au 15 décembre 2016, de préposé à l'aréna, classe 7, à la Division Immeubles et parcs du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU les dispositions de la convention collective et les candidatures déposées;

2017-39TM

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 23 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE la Ville embauche monsieur Steeve Beaudet à titre de préposé à l'aréna au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 26 janvier 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Beaudet soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.8-
Embauche au
poste de
mécanicien

ATTENDU l'affichage interne, du 2 au 15 décembre 2016, du poste de mécanicien à la Division mécanique du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU les dispositions de la convention collective et les candidatures déposées;

2017-40TM

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 23 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville embauche monsieur Pierre Dubois à titre de mécanicien (classe 13) au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 26 janvier 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Dubois soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 -

RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1-
Autorisation de
signature -
quittance d'une
hypothèque

ATTENDU QUE la société Sodéroc Développement inc. a contracté un prêt pour le solde du prix de vente des immeubles situés au 216, rue St-Antoine et 163-183, rue Pie XI;

ATTENDU QUE le prêt était garanti par une hypothèque immobilière;

2017-41TM

ATTENDU QUE le prêt est entièrement remboursé depuis 2009;

ATTENDU la demande de l'emprunteuse de compléter les formalités afin de radier l'hypothèque;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines accorde mainlevée et quittance totale pour le prêt consenti à Sodéroc Développement Ltée et pour l'hypothèque qui grève les lots numéros 4 155 102 et 4 155 161, le tout publié le 14 avril 1994 sous le numéro 146 368 au Registre foncier de la circonscription foncière de Thetford;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes;

QUE les honoraires, les frais de publication et le coût des copies soient assumés par l'emprunteuse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - **GREFFE**

15 - **SÛRETÉ MUNICIPALE**

16 - **SÉCURITÉ INCENDIE**

17 - **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT**

18 - **URBANISME**

18.1- IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
Demande de APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin
subvention au

Fonds de
développement
des territoires -
Jardins collectifs

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie le projet *Les Incroyables comestibles de Thetford Mines*;

2017-42TM

QUE la Ville soumette une demande financière de 7 500 \$ à la MRC des Appalaches dans le cadre du *Fonds de développement des territoires - volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie*;

QUE la Ville s'engage à contribuer au projet en fournissant des biens et/ou des services pour une valeur de 2 250 \$, le cas échéant;

QUE la directrice du Service d'urbanisme soit autorisée à signer la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19 - **LOISIRS ET CULTURE**

19.1- ATTENDU QUE le projet Programme de formation de moniteurs-sauveteurs est un
Demande de subvention au projet à caractère structurant tel que défini dans le Fonds de développement des
Fonds de développement des territoires - volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC
des Appalaches 2016-2017;

des territoires -
programme de
formation de
moniteurs-
sauveteurs

ATTENDU QUE ledit projet a un caractère intermunicipal puisqu'il répond aux besoins de plusieurs communautés;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

2017-43TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 23 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie le projet Programme de formation des moniteurs-sauveteurs tel que défini;

QUE la Ville soumette une demande financière de 25 000 \$ à la MRC des Appalaches dans le cadre du *Fonds de développement des territoires volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie* au nom des municipalités visées par le présent projet;

QUE la Ville s'engage, le cas échéant, à contribuer au projet pour un montant de 2 500 \$ en partenariat avec les autres municipalités participantes;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.2-
Demande de
subvention au
Fonds de
développement
des territoires -
Acquisition d'un
logiciel de
bibliothèque

2017-44TM

ATTENDU la volonté de la Ville de mettre en réseau les bibliothèques du territoire, afin de bonifier l'expérience des utilisateurs et de faciliter la gestion des collections;

ATTENDU la nécessité de faire l'acquisition et l'implantation d'un nouveau logiciel pour atteindre cet objectif;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 6 février 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie le projet d'acquisition d'un logiciel pour la mise en réseau des bibliothèques;

QUE la Ville soumette une demande financière de 7 500 \$ à la MRC des Appalaches dans le cadre du *Fonds de développement des territoires - volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie*;

QUE la Ville s'engage à contribuer au projet pour un montant de 32 500 \$, le cas échéant;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 -

LÉGISLATION

20.1-
Adoption du
premier projet de
règlement (2017-
125-Z)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le **projet** de règlement amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but d'agrandir la zone 2632C à même la zone 2613C soit adopté et que le numéro 2017-125-Z lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le lundi 20 février 2017 à 9 h 30, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-
Adoption du
projet de
règlement (2017-
61-PU)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le projet de règlement pour amender le règlement sur le Plan d'urbanisme n° 147 dans le but d'agrandir l'aire d'affectation commerciale CB en bordure de la rue Notre-Dame Est soit adopté et que le numéro 2017-61-PU lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le 6 mars 2017, à 9 h 30, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3-
Adoption du
règlement n° 610
(2016-124-Z)

ATTENDU QUE la greffière a lu le projet de règlement numéro 610 séance tenante;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 19 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n°610 intitulé **Règlement de concordance amendant le Règlement de zonage numéro 148 dans le but d'agrandir la zone 2632C** soit adopté, comme si au long récépissé et dont le texte intégral se trouve au Tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4-
Adoption du
règlement n° 611
(2016-60-PU)

ATTENDU QUE la greffière a lu le projet de règlement numéro 611 séance tenante;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 5 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

2017-48TM

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 611 intitulé « **Règlement amendant le *Plan d'urbanisme n° 147* dans le but d'agrandir l'aire d'affectation commerciale de quartier «CB» à l'intersection de la rue Notre-Dame est et de la 9e Rue** » soit adopté, comme si au long récit et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.5-
Adoption du
règlement n° 612

ATTENDU QUE la greffière a lu le projet de règlement numéro 612 séance tenante;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 23 janvier 2017;

2017-49TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 612 intitulé **Règlement amendant le *Règlement sur la circulation et le stationnement dans le but d'autoriser le stationnement de nuit à l'occasion d'événement spéciaux*** soit adopté, comme si au long récit et dont le texte intégral se trouve au Tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.6-
Avis de motion
(2017-61-PU)

Le conseiller Marco Tanguay donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté pour étude et adoption, le règlement amendant le *Plan d'urbanisme n° 147* dans le but d'agrandir l'aire d'affectation commerciale CB en bordure de la rue Notre-Dame Est, conformément aux dispositions du projet n° 2017-61-PU.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 20h43.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre
Brousseau

EG/mcj